



## **NEWSLETTER octobre 2016**

### **1. AFNOR : projet de norme NF S71-521**

Le SYFFORHA est officiellement membre du groupe AFNOR S71 « Equipements individuels contre les chutes », et de la commission S71-521 « EPI contre les chutes de hauteur – formation à l'utilisation – exigences et recommandations ».

Ce projet de norme doit être finalisé début 2017 pour lancement de la seconde enquête auprès des membres permanents de la commission. Une fois le texte amendé, une enquête publique doit être lancée. La publication, prévue pour fin 2017, ne sera effective qu'après retours et modifications suite à l'enquête publique.

Il y a 3 actions 2016 : l'élaboration du projet de norme sur l'utilisation des EPI antichute (à laquelle nous participons), le suivi actif du projet NF EN341 pour les descendeurs et enfin, l'anticipation des découpages de la NF EN 795 (points d'ancrages sur machines (avions, wagons, citernes...)). Les sujets au niveau européen seront : la révision de la EN795 en plusieurs parties, les enquêtes CEN sur le prEN 358 (ceintures de maintien et de retenue et longues de maintien au travail), et la prEN360 (ARA), et le vote formel de la prEN1496 (dispositifs de sauvetage par élévation).

Le SYFFORHA veille à ce qu'un représentant soit toujours présent, et le contenu de ces travaux est pris en charge par la commission *systèmes antichute* présentée ci-après.

### **2. Organisation des Commissions**

Les sujets d'actualité étant nombreux, les travaux des commissions ont été relancés. Les adhérents sont invités à s'inscrire aux travaux qui les intéressent en répondant au questionnaire adressé via Google form. A chaque commission correspondra une fiche de présentation qui permettra à chacun de se positionner. Les commissions sont les suivantes :

- Cordes
- Secours
- Protections collectives
- Ancrages
- Rigger
- Eoliennes
- Systèmes antichute
- Espaces confinés

Seules les commissions qui proposent des chantiers permettront de lancer les inscriptions. Cependant, le questionnaire en ligne permettra également de faire des propositions.

Les règles de fonctionnement sont rappelées sur chacune des fiches de commission :



- Le responsable est un administrateur référent de la commission auprès du Conseil d'Administration et du Bureau
- Chaque projet ou chantier est soumis au CA pour validation.
- Chaque chantier donne lieu à un objectif, un calendrier, une demande de ressources éventuelle
- Il est rappelé que les chantiers ne donnent pas forcément lieu à des projets de long terme. Il peut s'agir de simples collectes d'informations à restituer aux adhérents, dont l'existence peut être très ponctuelle
- Chaque référent fait état d'avancement des chantiers au CA

Le ou les chantiers de chaque commission donnent lieu à une fiche de présentation qui présente les informations suivantes :

- La durée et les échéances
- Budget et besoins matériels
- Dates et types de réunion (présentielle, à distance)
- Rétroplanning
- Actions et documents rattachés

Les outils collaboratifs de type Trello, ou d'échange documentaire de type Dropbox ou Google form seront privilégiés.

### **3. Dossier CNEFOP**

CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) : Né de la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars dernier, le CNEFOP est composé, autour d'un noyau quadripartite d'acteurs qui compose son bureau (Etat, régions et partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel), des principaux décideurs et opérateurs de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle. Le décret (juin 2015) a pour objet de préciser les critères que doivent prendre en compte les organismes collecteurs paritaires agréés (OPCA) mentionnés à l'article L. 6332-1, les organismes paritaires agréés pour la prise en charge du congé individuel de formation (OPACIF) mentionnés à l'article L. 6333-1, l'Etat, les régions, Pôle emploi et l'institution mentionnée à l'article L. 5214-1 lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle continue, afin de s'assurer de la qualité de cette action. Il précise notamment le rôle du CNEFOP dans l'amélioration des démarches de certification de la qualité et prévoit que les organismes financeurs de formation doivent mettre à disposition des organismes de formation, des entreprises et du public, des informations relatives aux outils, méthodologies et indicateurs permettant de faciliter l'appréciation de la qualité des formations dispensées. Le CNEFOP a donc mis en place une démarche de vérification des 6 critères qualité exigés dans le Décret, et sur validation de dossier, publie une liste d'organismes certifiés ou labellisés.



Le dépôt du dossier est gratuit. C'est un contrôle administratif qui permet de valider la démarche qualité des organismes certifiés ou labellisés. Cette démarche porte bien sur les organismes et non sur les formations. Pour rappel, le recours à des sous-traitants doit entrer dans les mêmes exigences. La grille du label y fera donc référence. L'idée est de permettre à des organismes qui ne sont pas encore engagés ou qui ne se sentent pas prêts au passage de la ISO 9001 ou la NF Formation, de pouvoir porter le label et être reconnus dans leur démarche qualité auprès des organismes financeurs.

Afin de finaliser la démarche, nous aurons besoin de nous appuyer sur un organisme de certification. Nous avons été sollicités par AFNOR Certification et des négociations sont en cours. AB Certification fait également partie des organismes qui peuvent appuyer le dossier.

Le dossier sera déposé pour la prochaine commission de validation qui se tiendra début décembre.

Pour information, le DPMC a engagé une démarche identique pour les centres de formation qui dispensent des CQP cordistes.

#### **4. Journée des adhérents**

La journée sera organisée pour le mois de décembre, sur Lyon ou à proximité.

Il avait été demandé par les adhérents d'avoir cette année des interventions plutôt sous forme d'ateliers.

Une information sera prochainement envoyée afin de fixer l'ensemble de l'organisation et des contenus. Les sujets suivants ont été proposés :

- Rex sur les ARA
- présentation du nouveau Règlement EPI 2016/425 du 9 mars 2016, et principales évolutions par rapport à la Directive 89/686
- Ancrages, présentation de la EN795 :2016
- Evacuateurs sur systèmes autoportés

Nous restons à l'écoute de vos remarques et commentaires.

N'oubliez pas par ailleurs qu'un espace adhérent sur le site internet du SYFFORHA vous est dédié. Il comprend des documents utiles, et vous pouvez à tout moment y contribuer.

**Sandrine Liéval**  
Secrétariat général du SYFFORHA  
Tel : 09 72 11 84 03  
[contact@syfforha.fr](mailto:contact@syfforha.fr)